

Département de l'Hérault
Canton de Gignac

Mairie de Vendémian



34230 VENDÉMIAN

Compte rendu

Conseil Municipal

31 Mai 2018 à 19h

Étaient présents : Stephan Coste, Géraldine Thomé, Marjorie Rabastens, Laurent Schneider, Marie Thérèse Roch, Michèle Lagacherie, Christine Fernandez Faucilhon, Paul Montel, Valérie Candebat, David Ferrando, Lionel Lasserre
Était absent excusé : Magali Gounel représentée par Stephan Coste
Étaient absents excusés : Philippe Launay, Jérôme Gay

A été nommée secrétaire : Michele Lagacherie

1. Groupement de commandes d'achat d'énergie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adhéré en février 2015 au groupement de commande pour la fourniture d'électricité avec Hérault Energie.

Ce groupement de commande a été proposé pour faire suite à la loi NOME qui prévoyait la disparition des tarifs réglementés à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les bâtiments publics dont la puissance électrique dépassait les 36KVA.

Pour Vendémian, seul le foyer rural est concerné

Cette nouvelle législation a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation d'électricité. Cela se traduit par la nécessité de respecter les règles de la commande publique pour conclure et exécuter des contrats de fourniture.

Afin d'apporter une réponse à ce besoin, Hérault Energie a mis en place un premier groupement de commande dès 2015 auquel la commune a adhéré.

Cette action s'inscrit dans une démarche d'économie d'échelles de par la mutualisation des procédures de passation de marché.

Ce groupement s'élargit aujourd'hui au Gard et à l'Aude par le biais de deux autres syndicats. Néanmoins, chaque syndicat interdépartemental restera l'interlocuteur direct des membres relevant de son territoire.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler ce groupement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la commune au groupement de commande d'achat d'Energie avec Hérault Energie.

2. Révision de la convention de partenariat avec l'ALSH du Pouget.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une structure d'accueil de loisirs ouverte uniquement pendant la période scolaire et pour les enfants de 6 à 11ans, Pour palier à cela, un partenariat a été institué avec l'ALSH de Le Pouget afin d'accueillir les enfants de Vendémian pendant les vacances scolaires et pour les 3 – 6 ans.

Le centre de loisirs du Pouget accueille donc les enfants de 3 à 6 ans les mercredis de l'année scolaire et les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

Une convention prévoyait une participation de la commune aux frais de fonctionnement de 5€ par jour par enfant (ou 2.50€ par demi-journée par enfant).

Par une délibération de date du 9 mars 2018, le Conseil Municipal de Le Pouget a décidé de majorer le tarif à 7€ par jour et par enfant et 3.50€ par jour et par enfant pour les demi-journées du mercredi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, d'accepter ce nouveau tarif de 7€ par jour et par enfant et 3.50€ par jour et par enfant pour les demi-journées du mercredi hors vacances scolaires.

3. Convention de contrôle annuel des hydrants avec le SIEVH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention avec le SIEVH pour le contrôle annuel des hydrants utilisés par la commune pour la protection contre les incendies.
Cette convention est conclue pour 5 ans et prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, d'adopter cette convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018

4. Point travaux : rue de Laval

Monsieur le Maire a fait un point sur les travaux d'Hérault Energie rue de Laval et avenue du Sambuc.

5. Festivités du 14 Juillet 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année la Municipalité organise un repas pour le 13 juillet à l'occasion de la fête nationale.

Il propose au conseil municipal de choisir le traiteur et d'en fixer le tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition de de Baujard Méchoui et de fixer le prix du repas à 15.00 € pour les adultes et à 5 € pour les enfants,

6. Recrutement d'agents saisonniers pour l'été 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984, et pour faire face aux besoins saisonniers 4 agents saisonniers non titulaires à raison de 20h hebdomadaire.

7. Point personnel

➤ Contrat à durée indéterminée dans le cadre du CUI PEC (Parcours emploi compétence)

Depuis janvier 2018, le parcours emploi compétences (PEC) se substitue aux CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

Dans le cadre de ce dispositif Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'agent polyvalent : entretien / animation et restauration à compter du 20/04/2018, pour 24 heures hebdomadaire pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

Décide de créer un poste d'agent polyvalent entretien / restauration / animation dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence »

Précise que ce contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Précise que la durée du travail est fixée à 24heures par semaine.

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

➤ Retraite pour invalidité d'un agent de la commune

Un agent ayant épuisé tous ses droits maladie, a demandé à bénéficier d'une retraite pour invalidité.

Ce dossier, validé par la commission de réforme, est aujourd'hui auprès de la caisse de retraite (la CNRACL) pour la liquidation de ses droits. Devrait s'en suivre une radiation des cadres très prochaine.

➤ Proposition de stagiairisation d'un agent technique

Suite au départ pour retraite pour invalidité de l'agent précité, il est acté que la personne le remplaçant actuellement en qualité de contractuel sera stagiairisé, dès la radiation des cadres de celui-ci.

➤ **Renouvellement d'un Contrat à durée déterminée d'un agent polyvalent**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement d'un contrat à durée déterminée dans le domaine administratif / entretien et périscolaire.

8. Echos du Conseil

L'adjoint au maire en charge de la communication a fait un point sur les échos du conseil devant paraître début juillet 2018.

9. Numérotation rue de Madame

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de modifier de la numérotation rue de Madame

N°de parcelle	Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
Parcelle E669	3 rue de Madame	Inchangé - 3 rue de Madame
Parcelle E668	5 rue de Madame	Inchangé - 5 rue de Madame
Parcelle E670	14 rue du Capitoul	3 bis et 3 ter rue de Madame

10. Numérotation rue de Soleillades

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de compléter la numérotation rue de Soleillades, de la façon suivante :

Parcelle E1335	Lot A : 13 bis rue de Soleillades	Lot B 15 rue de Soleillades
----------------	-----------------------------------	-----------------------------

11. Questions diverses